



Ligue des droits de l'Homme
Concours des Ecrits pour la fraternité
Edition 2012-2013

www.ldh-france.org/-Concours-Ecrits-pour-la-fraternite



Ligue des droits de l'Homme
138, rue Marcadet
75018 Paris
Tél.: 01 56 55 51 00
Fax : 01 42 55 51 21
www.ldh-france.org
ldh@ldh-france.org

Qu'est-ce que la LDH ?

La Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. En faisant référence, dès le premier article de ses statuts, à la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, mais aussi à celle de 1793, auxquelles se sont ajoutées la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales de 1950, la LDH entend bien affirmer que, pour elle, la liberté ne se divise pas, alors même que la démocratie est souvent malmenée, en raison d'une situation de crise politique, économique ou sociale. L'ambition généraliste de la LDH l'amène ainsi à être présente sur de nombreux terrains et à prendre toute sa place dans bien des combats. Aujourd'hui comme hier, elle ne se contente pas de dénoncer les injustices mais s'efforce de promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et de garantir l'exercice entier de la démocratie.

La LDH fonde le combat pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique

Laïque, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses. C'est aussi une organisation politique, non partisane, qui se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience. Elle maintient un dialogue permanent avec l'Etat et se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause.

La LDH entretient, en toute indépendance, les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée. Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de nombreux collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives et respect des partenaires, dans le processus de prise de décision et dans les actions.

Parce qu'aujourd'hui, ce sont des millions d'êtres humains en France et des milliards dans le monde qui sont privés de libertés ou sacrifiés à une sorte de raison économique qui voudrait, au nom du dogme de la loi du marché, faire accepter le chômage, la misère, voire la tyrannie, la LDH est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).



A... comme appartement.

B... comme baraque ou bungalow.

C... comme case, cabane ou bien encore caravane.

I... comme igloo ou immeuble.

Les types d'habitation sur notre planète sont si variés qu'il est facile de s'amuser à en constituer l'abécédaire.

Pourtant, arrivé à la lettre S, le jeu se gâte.

S...comme sans-abri, sans-logis ou comme SDF !

Le droit à un « toit », c'est à dire le droit au logement, est donc le thème de notre prochain concours. En choisissant ce thème, la LDH a voulu s'inscrire dans une réalité qui, partout dans le monde, fait de l'accès au logement le reflet et la source des inégalités sociales. Inégalités tellement lourdes parfois que la vie même peut être en jeu. Lors des grandes catastrophes climatiques, ce sont bien les habitations des plus pauvres qui s'écroulent le plus vite, qui sont le plus rapidement emportées par les eaux ou le vent. Quant au saturnisme, il touche essentiellement les enfants vivant dans des logements anciens ou délabrés.

En France, l'ampleur de la crise du logement est telle qu'en dehors même des 700 000 personnes sans domicile fixe, plus de trois millions de personnes sont considérées comme mal logées. Parmi elles, des familles, souvent monoparentales, et des enfants touchés par tous les maux du mal-logement en matière de santé, de développement ou de réussite scolaire. Parmi elles aussi, des populations – notamment les Roms – qui font l'objet de vraies pratiques discriminatoires. Pourtant, dans son article 27, la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) stipule : « *Les Etats reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant* » et « *offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement* ».

Ecrire, dessiner, coller, composer sur ce thème précis, jamais encore proposé au concours, ce sera comme d'habitude donner libre cours à son imagination. Ce sera aussi participer à la reconnaissance d'un droit fondamental tant les conditions de logement touchent à la dignité humaine.

Toutes les formes d'œuvre seront les bienvenues, avec pour chaque catégorie un classement spécifique pour les productions graphiques ou audio-visuelles. D'ores et déjà, les nombreuses sections qui s'investissent dans ce concours peuvent donc prendre contact avec leurs partenaires habituels mais aussi explorer d'autres pistes de partenariat. Rendez-vous en juin 2013 pour le palmarès !

Françoise Dumont
Vice-présidente de la LDH, présidente du jury

Le concours

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Ecrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, du primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif (IME) mais aussi aux individuels. Les textes sont classés et primés selon sept catégories :

- 1/ Grande section, CP et CE1
- 2/ CE2, CM1, CM2
- 3/ 6^e, 5^e
- 4/ 4^e, 3^e
- 5/ Lycée
- 6/ Œuvres étrangères
- 7/ IME et autres institutions ou classes spécialisées

Dans chaque catégorie, les œuvres individuelles, les collectives et les « autres œuvres » sont primées séparément.

« Ecrits pour la fraternité » :
textes en prose ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson...

Comment procéder ?

→ Enseignants, éducateurs ou particuliers :

Envoyez les œuvres à la section LDH la plus proche de chez vous avant le 2 avril 2013 en joignant la fiche de participation bien renseignée avec l'autorisation de publication pour chaque œuvre.

→ Sections et fédérations de la LDH :

Organisez un jury local et une première remise de prix vers la mi-avril : six œuvres maximum doivent être sélectionnées dans chaque catégorie (trois individuels et trois collectifs). Envoyez les deux meilleurs textes de chaque catégorie (individuel et collectif) avant le 26 avril 2013 au siège national avec la fiche de participation.

N'hésitez pas à illustrer vos poèmes, scènes de théâtre, chansons et autres textes littéraires (format A4 maximum).

« Autres œuvres » :
chansons en musique, DVD, œuvres graphiques, objets...

Comment procéder ?

→ Enseignants, éducateurs ou particuliers / sections et fédérations de la LDH :

Envoyez les œuvres directement au siège de la LDH avant le 26 avril 2013, avec la fiche de participation.

Attention ! Pour des raisons pratiques, la taille des œuvres doit rester raisonnable.

Informations pratiques

- ▶ Téléchargez les fiches d'inscription des sections et les fiches de participation des enfants sur : www.ldh-france.org (rubrique « Concours »)
- ▶ Retrouvez les contacts des sections et fédérations sur www.ldh-france.org (rubrique « La LDH en région »)
- ▶ Contact au siège : communication@ldh-france.org
Ligue des droits de l'Homme – Ecrits pour la fraternité
138 rue Marcadet, 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 08

la fiche de participation, dûment remplie, doit impérativement être jointe à l'œuvre.

Remise des prix nationale

Une fois le jury réuni, les lauréats seront ensuite invités en juin 2013 à la remise des prix nationale, qui aura lieu à Paris et où leur seront remis des lots (livres, BD, jeux éducatifs, papeterie, CD, places de parcs d'attraction...).

Pour chaque œuvre primée, le siège finance en principe l'équivalent d'un aller-retour en train 2^e classe pour un enfant et un adulte accompagnateur. N'hésitez pas, dès le début de l'opération, à tenter d'obtenir des subventions pour financer ces frais.

Collez ici l'adresse du jury local

(Si l'adresse n'est pas indiquée, téléphonez au siège de la LDH au 01 56 55 51 08)

Dates à retenir :

2 avril 2013

Envoi des textes aux représentants locaux de la LDH (sections).

26 avril 2013

Envoi par les sections de la LDH au jury national des deux meilleurs textes (individuel et collectif) de chaque catégorie.

26 avril 2013

Envoi au siège de la LDH des « autres œuvres ».

mai 2013

Réunion du jury national pour sélectionner les meilleures œuvres.

juin 2013

Remise des prix nationale à Paris.

Pour ne pas pénaliser les enfants, veillez à envoyer leurs œuvres dans les temps !

« Ecoutez-nous ! » : bilan et perspectives (2011-2012)

A nouveau cette année, des élèves de tous âges ont démontré une vraie ouverture d'esprit, une réelle sensibilité et une grande créativité en participant au vingtième concours des « Ecrits pour la fraternité » sur le thème « Ecoutez-nous ! ». Grâce à l'engagement et au dynamisme des acteurs locaux de la Ligue des droits de l'Homme et de nombreux enseignants, c'est environ 4 000 jeunes qui ont pris part à cette belle initiative pour la fraternité qui, chaque année, permet d'enrichir notre réflexion sur un des thèmes majeurs des droits de l'Homme.

Un travail local

30 sections et fédérations de la LDH ont élargi leurs contacts avec des enseignants, des éducateurs et des établissements, afin de faire participer encore davantage de classes au concours.

85 établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés, des associations, des conseils municipaux de jeunes ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à de jeunes poètes en herbe. Avoir la liberté de s'exprimer librement, être écouté des adultes, accepter les différences... etc., tels sont les thèmes qui ont été abordés par les petits et les plus grands témoignant de leurs expériences, de leurs regards et revendications.

290 œuvres, dont 120 œuvres graphiques, musicales et/ou vidéographiques ont, dans un premier temps, été primées au niveau local. A l'instar des années précédentes, la remise locale des prix a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

La remise des prix nationale

Le samedi 16 juin 2012, 42 œuvres individuelles (15) et collectives (27) ont été récompensées au niveau national devant familles et enseignants, en présence de membres du jury et de membres du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme.

Nous sommes reconnaissants à la MGEN d'avoir permis à la cérémonie de remise des prix de se dérouler dans l'auditorium constituant ainsi cadre agréable et privilégié. La lecture de leur œuvre par les lauréats, la distribution des diplômes et des lots se sont déroulées dans une atmosphère chaleureuse, avant le goûter convivial et coloré.

Une mobilisation à poursuivre

Nous vous appelons dès aujourd'hui à poursuivre cette mobilisation, à relancer cet événement et à lui donner la place qui lui revient dans votre région.

Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique. Il nous importe que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme, aux thèmes qui nous sont chers. Et pour cela, nous avons besoin de vous, de votre ambition et de votre militantisme.

Les échos dans la presse

« Ecoutez-nous ! » disent les écoliers du concours de poésie aux adultes

« (...) Les enfants ont pris le pouvoir (...). Celui des mots à l'heure de lire les poèmes primés par la Ligue des droits de l'Homme. C'est désormais une tradition bien connue et bien ancrée que ce concours de poésie national initié par la Ligue des droits de l'homme et répercuté dans toutes les régions de France. »

(La Voix du Nord, 17 juin 2012)

Les droits de l'Homme inspirent les écoliers

(L'Est Républicain, 27 juin 2012)

Les enfants défendent leurs droits

(L'impartial, 28 juin 2012)

La Ligue des droits de l'Homme récompense des créations d'élèves

(Le Républicain lorrain, 29 juin 2012)

L'école primaire récompensée

(L'Yonne Républicaine et Le Journal du Centre, 5 juillet)

Le message des enfants entendu par la Ligue des droits de l'Homme

(Centre presse Aveyron, 6 juillet 2012)

Remerciements

La LDH adresse ses remerciements chaleureux au jury qui a participé à la sélection des œuvres, sous la présidence de Françoise Dumont :

- **Alizé Buisse** (Jets d'encre - Association nationale pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune),

- **Isabelle Deluze** (directrice adjointe des rédactions jeunesse-Milan presse),

- **Elsa Pavanel**,

- **Séverine Vidal** (La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse).

La Ligue des droits de l'Homme remercie la MGEN et tous ses partenaires pour leur soutien actif, partenaires de longue date mais aussi de nouveaux, grâce à qui les lauréats furent largement récompensés :

African Safari ; Aquarium de la Rochelle ; Aquarium Sea Life ; Aquarium Sealand ; Autrement jeunesse ; Château de Cheverny ; Château du Clos Lucé ; Cirque Pinder ; Clairefontaine Rodia ; le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clémi) ; Conseil général d'Indre et Loire ; Culturespaces ; Dargaud ; Domaine national du château de Chambord ; Editions Anne Carrière ; Editions Ecole des Loisirs ; Editions Fleurus ; Editions Glénat ; Editions Rue du monde ; Editions Tonkam ; Editions Dupuis ; Editions Lito ; Editions Ouest-France ; Editions Sarbacane ; Espace animalier de la Haute-Touche ; Groupe Léa nature / So'Bio étic ; La Cité de la mer Cherbourg ; La ferme aux crocodiles ; Le Cherche-Midi Editions ; le Pal ; L'étudiant ; Lulu Castagnette ; Marineland ; Max aventure ; Moto Magazine ; Musée de la poupée ; Musée en herbe ; Mutuelle des motards ; Nouvelle arche de Noé Editions ; Océanopolis ; Palais des glaces ; Parc animalier et de loisirs du Cézallier ; Parc de Bagatelle ; Pilot Europe S.A ; Réunion des musées nationaux ; The Walt Disney Company France ; Universal music C.O Polydor ; Vilac SAS ; Walibi Aquitaine ; Zoo de la Palmyre.